**PROCEDURE INSCRIPTION COLLEGE**

**RENTREE 2023**

**Elèves du secteur de Saint Gilles Croix de Vie**

*(St Gilles Croix de Vie, St Hilaire de Riez, Brétignolles, St Maixent sur Vie, Notre Dame de Riez, Le Fenouiller, Brem sur Mer)*

**niveau 6ème**

Courant mars – avril :

Les fiches de liaison (volet 1 et 2) transmises par l’école primaire sont à compléter et à retourner à l’école primaire.

Mi-juin :

Après réception de la liste des élèves affectés, le collège transmettra via l’école primaire les dossiers d’inscription qui seront à compléter et à transmettre au collège lors des permanences prévues.

**niveaux 5ème / 4ème / 3ème**

Courant avril :

🢣 Contacter le secrétariat du collège pour une demande d’affectation.

🢣 Dès le retour de l’avis favorable d’affectation de l’Inspection Académique, appeler le secrétariat du collège pour procéder à l’inscription

**Elèves hors secteur de Saint gilles Croix de Vie**

**niveaux 6ème / 5ème / 4ème / 3ème**

Courant avril :

🢣 Contacter le secrétariat du collège pour une demande d’affectation.

🢣Dès le retour de l’avis favorable d’affectation de l’Inspection Académique, appeler le secrétariat du collège pour procéder à l’inscription

*Cette procédure est également valable pour les arrivées après la rentrée scolaire*